

A vous d'apporter vos corrections au Rhône

14 mai 2008 - MARIE DORSAZ

CONSULTATION Dès ce vendredi, tous les Valaisans pourront connaître quel impact la 3e correction du Rhône pourra avoir sur leur commune. Et donner leur avis.



Les Vaudois et les Valaisans pourront bientôt découvrir à quoi ressemblera la plaine du Rhône en l'an 2040. Un bond dans le futur favorisé par le plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône, établi par le canton du Valais en collaboration avec son voisin vaudois. Ce dossier - qui sera publié du 16 mai au 30 septembre à titre d'information publique - présente les travaux prévus ces prochaines décennies de la source du fleuve au Léman, sur 160 kilomètres plus exactement.

Une nécessité absolue

Ces travaux ont été qualifiés de «nécessité absolue» par le chef du Gouvernement valaisan Jean-Michel Cina, qui a insisté sur l'aspect sécuritaire du projet. «La plaine du Rhône, tant sur territoire valaisan que vaudois, est toujours sévèrement menacée par les crues. C'est la population qu'il s'agit ici de protéger, tout comme nos biens les plus précieux.»

Dans les zones à risque - qui représentent environ 13 000 hectares - vivent et travaillent plus de 100 000 personnes. Les éventuels dégâts sont évalués à dix milliards de francs, sans parler des éventuelles pertes humaines ou catastrophes chimiques. Etant donné que le Rhône actuel ne suffit plus à évacuer les crues, cette troisième correction apparaît tout à fait nécessaire.

Deux solutions ont été choisies afin d'augmenter la capacité hydraulique du fleuve. Un approfondissement du fond permettra premièrement d'abaisser le niveau de l'eau et de diminuer le danger potentiel. Néanmoins, comme cette intervention influence le niveau de la nappe phréatique, elle sera cantonnée à des traversées de villes situées sur des cônes de déjection de matériaux graveleux, peu sensibles aux mouvements de nappe.

Investissement payant

La deuxième solution réside dans l'élargissement du Rhône, afin de faire transiter des débits supérieurs sans augmenter le niveau d'eau et sans influencer sensiblement la nappe phréatique. En revanche, le rehaussement des digues n'est plus à l'ordre du jour, ce type de mesure ne satisfaisant pas les directives en matière de protection contre les crues.

Le coût de ces démarches est estimé à 1,5 milliard de francs. Cette coquette somme est relativisée par le vice-directeur de l'Office fédéral de l'environnement Andreas Götz. «On considère qu'en cas de catastrophe, chaque franc investi dans la prévention permet d'économiser jusqu'à sept francs. L'investissement en vaut la peine.»

Si cette publication permet de se faire une image de ce que deviendra le Rhône, elle n'a pas la précision d'un dossier de mise à l'enquête publique. «Elle sert à fixer le cadre, les grandes lignes qui serviront justement de base à l'établissement des dossiers d'enquête, puis d'exécution», explique le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet. Après la phase d'information publique, le projet du plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône sera mis à jour sur la base de la synthèse des remarques récoltées. Une fois approuvé par le Conseil d'Etat, il constituera un document de référence qui orientera les projets d'exécution.